

"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa"

Le Monde Ouvrier



The Labor World

Le doyen des journaux ouvriers canadiens

The Dean of Canadian Labor Papers

Bibliothèque Municipale
1210 e, Sherbrooke,
Montréal 24, Que.

37e Année — No 2

FEVRIER 1952 — MONTREAL — FEBRUARY, 1952

37th Year — No. 2

LE GOUVERNEMENT N'A PAS ENCORE DONNE DE SUITE A SES PROMESSES

41 officiers internationaux appuient notre grande campagne d'organisation

Montréal. — S'il faut en croire l'enthousiasme que soulève partout le projet d'une campagne d'organisation de notre mouvement dans le Québec, l'année 1952 devrait marquer pour nous des gains considérables tant en nombre qu'en prestige.

C'est le Comité d'Aviseurs et de Co-ordinateurs qui avait convoqué cette assemblée, qui fut tenue sous les auspices de la Fédération du Travail du Québec.

Quarante et un officiers internationaux, représentant trente-deux unions internationales, étaient présents aux réunions, en plus de représentants de la Fédération Américaine du Travail, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et de la Fédération du Travail du Québec.

Les confrères Gaston Ramat, président du comité, Roger Provost et Adrien Villeneuve, respectivement président et secrétaire-trésorier de

la Fédération, firent part aux délégués de la situation actuelle de notre mouvement dans la province, de la nécessité et des possibilités de succès d'une campagne d'organisation à l'heure actuelle, ainsi que des lignes générales qui, selon les recherches et les études du Comité de Co-ordinateurs, devraient être celles d'une telle campagne.

Tous les délégués sans exception se déclarèrent en faveur du principe d'une telle campagne. Il y eut ensuite une discussion animée sur les modalités qu'elle doit prendre. Plusieurs officiers internationaux insistèrent sur le fait que le succès de la campagne dé-

pendra des engagements précis pris par chacune des internationales.

Un comité fut ensuite formé pour étudier le budget d'une telle campagne, à la lumière des besoins. Ce comité, sous la présidence du confrère Bernard Shane, présenta un rapport qui fut adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Les officiers internationaux furent ensuite invités à déclarer quelles seraient leurs recommandations à leurs unions. La plupart des officiers s'engagèrent à recommander à leur bureau-chef des contributions en argent aussi bien qu'en organisateurs. Quelques-uns s'engagèrent même sur place pour des montants précis.

Même si la session est finie, le Gouvernement peut encore accorder justice aux ouvriers.

Les représentants de notre mouvement avaient tout lieu d'être contents de la réception qui leur avait été faite par le premier ministre Duplessis, le 12 décembre dernier, lors de la présentation du mémoire législatif annuel de la Fédération.

En effet, le premier ministre semblait tout disposé à accorder aux ouvriers de notre province les mesures urgentes qui lui avaient été demandées par les officiers les plus en vue du mouvement ouvrier.

La Fédération avait dit dans son mémoire, ni plus ni moins, que la Loi de Relations Ouvrières, dans sa forme actuelle, n'accorde aucunement à l'ouvrier l'un de ses droits les plus essentiels : le droit d'appartenir à l'union de son choix.

En effet, de plus en plus, les employeurs font le petit jeu de combattre les vraies unions ouvrières en fondant de soi-disant unions de compagnie, qui ne sont au fond que des outils entre les mains de patrons réactionnaires et anti-ouvriers.

A l'heure actuelle, la loi ne défend pas ces basses pratiques. On pourrait même dire qu'elle les encourage, puisqu'elle ne fait pas de distinction entre les vraies unions et les autres.

De plus, à l'heure actuelle, les employeurs ne sont nullement forcés de négocier de bonne foi avec une union, même quand celle-ci est certifiée. Ils peuvent faire fi de la loi, et tout ce qu'on peut leur imposer, c'est une petite amende.

Finalement, l'ouvrier qui veut appartenir à une véritable union et qui se fait mettre à la porte pour activité syndicale n'est à peu près pas protégé par la loi actuelle.

(Suite à la page 5)

LE GROUPE IMPOSANT de vice-présidents et de représentants internationaux, d'officiers nationaux et provinciaux, qui ont promis leur concours à la campagne d'organisation du mouvement, au printemps. On remarque entre autres, sur la photo, les confrères Claude Jodoin, vice-président du Congrès des Métiers, Roger Provost et Adrien Villeneuve, président et secrétaire de la Fédération, Gaston Ramat, secrétaire du Comité de Coordination, ainsi que la compagne Hélène Antonuk, secrétaire de l'Exécutif, et Reginald Boisvert, rédacteur du "Monde Ouvrier".



70 ANS DE SERVICE

Bref historique de la Fédération Américaine du Travail.

Par GEORGE MEANY

Secrétaire-trésorier de l'A. F. of L.

(Suite du mois dernier)

A la réunion de Pittsburgh qui marqua la naissance de l'A. F. of L., les 107 délégués présents représentaient environ 50,000 travailleurs. C'était fort peu même en 1881, étant donné qu'à cette époque, la population totale des Etats-Unis dépassait déjà le chiffre de 50 millions. Si les effectifs de la Fédération étaient si modestes au début, sa situation financière était encore plus difficile. Lorsque, vers la fin de la conférence de Pittsburgh, le président lança un appel en faveur de cotisations collectives en vue de financer l'activité du comité législatif, on ne recueillit que 56 dollars. Ce n'était pas une grande somme même à cette époque.

Au cours des premières années de son existence, la Fédération des syndicats professionnels et ouvriers eut à faire face à un grand nombre de problèmes. Des conflits surgirent entre la Fédération et l'organisation des Chevaliers du Travail. Les revendications de la Fédération furent attaquées par les réactionnaires. Mais la jeune Fédération, consciente du fait qu'elle représentait la cause de la justice, continua sa marche en avant. Ses effectifs augmentèrent d'année en année. En 1884, elle avait déjà plus de 100,000 adhérents.

A cette époque, Samuel Gompers militait en tant que membre de l'important comité législatif de la Fédération. Naturellement, il participait également à d'autres activités destinées à renforcer l'organisation.

En 1886, la Fédération des syndicats professionnels et ouvriers changea de nom et devint la Fédération américaine du Travail (A. F. of L.).

D'après Gompers, "une organisation solide était nécessaire en vue d'assurer le progrès du syndicalisme — organisation dans le cadre de laquelle pouvait être menée l'action quotidienne en vue d'organiser tous les ouvriers des Etats-Unis qu'ils soient qualifiés ou non".

Gompers fut élu président de la Fédération américaine du Travail — poste qu'il occupa jusqu'à 1894 lorsque le quatorzième Congrès de l'A. F. of L. élut John McBride. L'année suivante, Gompers fut réélu et resta président de l'A. F. of L. jusqu'à sa mort en 1924.

La Fédération des syndicats professionnels et ouvriers avait attaché une importance particulière à l'action législative. L'A. F. of L. se concentrait surtout sur l'organisation économique, autrement dit sur l'efficacité de l'action syndicale. Mais l'A. F. of L. ne négligeait pas non plus l'action dans le domaine de la législation.

Les dirigeants de l'A. F. of L. n'oublièrent jamais le grand objectif qui formait la raison principale de l'existence de l'organisation syndicale — l'amélioration de la condition des ouvriers et de leurs familles. De 1886 à 1890, le syndicalisme américain poursuivit sa lutte pour la journée de 8 heures. La durée hebdomadaire du travail fut réduite de 63 à 58 heures. Les revenus des ouvriers montèrent. Un nombre toujours plus grand adhéra aux syndicats.

En 1889, les effectifs de l'A. F. of L. s'élevaient à 349,000. L'année suivante, l'A. F. of L. avait 548,000 adhérents et, en 1901, 787,000. En 1902, les effectifs de l'A. F. of L. dépassèrent le premier million; cinq ans plus tard, la Fédération comptait 1,538,000 adhérents.

Ces progrès de l'A. F. of L. déplurent aux patrons de combat. Ceux-ci essayaient d'arrêter le mouvement croissant des ouvriers organisés. Ils étaient résolus à affaiblir et, si possible, à détruire l'A. F. of L. et les syndicats affiliés à celle-ci.

En 1908, le Tribunal suprême des Etats-Unis condamna les travailleur de la chapellerie de Danbury pour boycottage. Ce fut un coup dur. Un nombre considérable de militants syndicaux perdirent leurs économies ou leurs maisons du fait des amendes imposées par le verdict du tribunal. Cependant, les effectifs de l'A. F. of L. continuaient à augmenter. En 1914, ils dépassèrent pour la première fois le chiffre de deux millions. L'entrée des Etats-Unis dans la première guerre mondiale fut accompagnée par une accélération de l'activité économique, et de ce fait le nombre des travailleurs syndiqués augmenta très vite.

Après la guerre, l'Association nationale des industriels (N.A.M.) et l'Association nationale de la métallurgie décidèrent de lancer une campagne générale contre la reconnaissance de l'organisation syndicale. Les desseins de ces ennemis acharnés des travailleurs furent favorisés par la situation économique de l'époque. Le pays traversait une crise économique. En août 1921, il y avait plus de 5 millions de chômeurs. L'attitude hostile à l'égard du mouvement syndical de la part de toutes les branches du gouvernement ainsi qu'une propagande anti-syndicale diffusée partout facilitèrent la campagne des patrons de combat visant à la destruction des organisations syndicales.

En 1929, survint le grand krach à la bourse. Peu de temps après, le pays se trouva plongé dans la crise économique la plus sérieuse de son histoire. Des millions de travailleurs furent réduits au chômage. Ceux qui continuaient à travailler subirent des réductions de leur paye, tout en se demandant quand, eux aussi, ils seraient forcés de rejoindre l'armée des sans-travail. Ce fut une période de grandes souffrances pour les travailleurs et leurs organisations syndicales.

(À suivre le mois prochain)

Déduisez vos cotisations de vos rapports d'impôt

Demandez au secrétaire-trésorier de votre union un reçu pour l'année que vous joindrez à votre rapport.

De nouveaux cours pour nos membres

Les cours du deuxième semestre de l'École Ouvrière du Thomas Moore Institute ont débuté lundi, le 21 janvier, au D'Arcy McGee High School, 220 avenue des Pins, ouest. L'enseignement a lieu à 7 heures du soir. Ces cours sont donnés en anglais.

"Topic for Tonight", un cours sous forme de discussion, commence avec ce semestre. Le groupe entendra les opinions d'experts et pourra leur poser des questions. M. W.J. Smith de la Fraternité Canadienne des Employés de Chemins de Fer, Mme H.R. Vautel, de l'Association Canadienne des Consommateurs, et M. Eric Kierans, président de Canadian Adhesives Limited, feront partie du "panel" qui discutera la question suivante: "Qui est responsable de l'inflation, et qu'advient-il du coût de la vie." Un cours en économique par M. Edward J. McCracken est aussi offert, et l'on reprendra les cours sur l'art de parler aux réunions de M. James C. Lafoley.

Les cours du premier semestre qui se prolongent dans celui-ci, et qui sont ouverts aux nouveaux élèves, comprennent: "Labour and Management", dirigé par M. Marc Lapointe; et "How to make Your Union Run", donné par M. Marcel Franço.

Election récente des Machinistes

Québec. — Les membres du local 604 de l'Association Internationale des Machinistes, de cette ville, au nombre de 195, ont procédé le 9 décembre dernier à l'élection de leurs officiers.

Ont été réélus pour un autre terme: les confrères Roland Tessier, président; L.-P. Belleau, secrétaire; Alexandre McClish, secrétaire financier. Le confrère Armand Ross a été élu secrétaire-trésorier. Le comité d'usine sera désormais formé des confrères François Delatte, Charles Lagacé et Cléophas Belleau.

Nos sincères félicitations aux heureux élus.

Grosse assemblée des Plombiers

MONTREAL. — Lors d'une assemblée considérable tenue le 10 décembre, les membres du local 144 des Plombiers-Unis d'Amérique ont élu leurs officiers pour la prochaine année.

C'est le confrère Joseph Conolly, de Toronto, organisateur général de l'union, qui a présidé à ces élections.

Les officiers suivants furent élus pour une période de deux ans: Président, P. Brabant; vice-président, A. Marcotte; Agent d'affaires, H. Rochon; secrétaire-financier, G. C. Archambault. Le comité exécutif est formé des confrères J.-P. Laporte, H.-A. Bourdeau, E. Facella et M. Labelle.

L'exemption telle qu'obtenue ne rencontre pas tous les désirs de notre mouvement. A l'heure actuelle, on ne peut déduire que les contributions servant strictement à l'administration de l'union, c'est-à-dire que les fonctionnaires de l'impôt ont décidé que l'argent versé par un membre pour la création d'un fonds de grève, d'un fonds de construction ou pour le paiement de frais funéraires ne peut être déduit. D'autre part, le loyer qu'une union paye pour son bureau d'affaire ou pour une salle de réunion, ainsi que l'argent employé à l'achat de fleurs pour un membre malade ou défunt sont des dépenses normales et peuvent être déduits.

C'est la première année que cette déduction est permise, pour le revenu de 1951, et les

déclarations d'impôt doivent être produites au plus tard le 30 avril 1952.

Voyez votre union

Voici la façon de s'y prendre pour profiter des dispositions de la loi, en ce qui concerne la déduction des contributions d'union. Nous reproduisons une partie du bulletin de renseignements No 5, émis par le Ministère du Revenu national, le 26 octobre 1951:

A l'appui de sa réclamation pour cotisations syndicales, il conviendrait que chaque membre reçoive de son union, pour l'annexer à sa déclaration d'impôt sur le revenu un certificat indiquant le montant déductible des cotisations qu'il a payées. Le certificat doit suivre en substance le modèle suivant:

Nom de l'union

Numéro du local.....

Il est par le présent certifié:

QUE
était membre de l'union en 1951 et qu'à même les cotisations annuelles (non compris les droits d'initiation) qu'il a versées pour l'année civile en question, le montant de

\$.....

est censé lui être admis en déduction aux fins de l'impôt sur le revenu;

QUE nulle partie du montant ci-dessus n'a été prélevée aux fins ou en vertu d'un fonds ou système de pension ou de retraite, d'un fonds ou système de rente, d'assurance ou de prestations similaires, ou à toute fin non directement connexe aux frais ordinaires de fonctionnement de l'union.

.....
Secrétaire ou autre officier autorisé.

Il serait préférable que les certificats fussent imprimés sur une feuille portant l'en-tête ou le sceau de l'union ou du local qui l'émet.

Prêts consentis pour la construction d'habitations familiales l'an dernier

QUEBEC. — L'office du crédit agricole du Québec (Service de l'habitation familiale) informe le public que depuis la promulgation de la Loi provinciale d'habitation en 1948, les Caisses populaires et les compagnies prêteuses ont octroyé 11,598 prêts. On sait que le Service de l'habitation familiale du Québec ne prête pas mais rembourse une proportion de l'intérêt.

Les prêts ont été consentis par 37 compagnies prêteuses, pour un montant de \$64,117,245.48, et par 334 Caisses populaires pour un montant de \$10,254,728.40, formant un grand total de prêts consentis de \$74,371,973.88.

La moyenne d'âge des emprunteurs est de 34 ans.

Ces 11,598 prêts octroyés ont procuré un gîte à 49,407 personnes. Sur ce nombre les emprunteurs ont construit 9,320 maisons familiales et 2,278 maison semi-familiales. En conséquence, 13,876 familles ont été logées.

L'office a engagé le gouvernement de la Province, relativement au paiement des intérêts sur les dites maisons, pour un montant de \$22,462,586. La moyenne de l'engagement pris par l'Office pour chaque emprunteur s'élève à \$1,936.76.

Ceux qui veulent se construire en empruntant d'une Caisse populaire peuvent se renseigner sur la Loi de l'habitation en demandant un dépliant intitulé: "Visez à acquérir une maison familiale."

NOTRE MOUVEMENT CRITIQUE LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

Le président du Congrès des Métiers et du Travail réclame du Gouvernement fédéral une meilleure coordination.

Ottawa (ROC) — Le Travail organisé a critiqué vertement la politique actuelle d'immigration du gouvernement fédéral. Percy R. Bengough, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a fait appel au gouvernement pour faire cesser toute immigration au cours des mois d'hiver, et réorganiser la politique actuelle et son opération.

Des conseils et d'autres groupes ouvriers canadiens ont aussi attaqué la politique actuelle. Ces critiques venaient d'endroits aussi distants que Toronto et Vancouver. Lors d'une réunion des représentants d'unions affiliées au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, tenue le mois dernier en Colombie Britannique, il fut déclaré que l'opposition à la politique actuelle d'immigration "ne signifie pas que le Travail est opposé à l'immigration"; mais les délégués se sont déclarés "en faveur d'une politique qui accorderait notre programme d'immigration aux besoins actuels."

Le président Bengough, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, disait dans son Message du Nouvel An: "Personne ne peut nier que les besoins et les possibilités de développement sont presque illimités dans ce grand et merveilleux pays. Le Canada a besoin d'une plus grande population pour l'aider à se développer, pour contribuer à sa protection, et pour lui assurer un marché domestique plus vaste et plus adéquat, mais les plans d'immigration qui ne font qu'accroître le chômage actuel et promouvoir la misère ne peuvent faire de bons citoyens ni contribuer au bon développement du pays."

"Travaillant en équipe, le Gouvernement, l'Agriculture, l'Industrie et le Travail peuvent nous procurer une plus grande stabilité et apporter la prospérité à plus de gens."

200 immigrants qui ont trouvé de bons emplois au pays grâce à deux unions

MONTREAL.— Deux cents travailleurs du chapeau et leurs familles qui sont venus de camps de personnes déplacées en Allemagne et en Autriche furent amenés au Canada à l'été de 1949.

Le gouvernement canadien, à la demande de l'industrie, a recruté ces personnes déplacées. Ces gens, qui sont maintenant intégrés dans l'industrie à Montréal, ont terminé leur entente d'un an avec le gouvernement. Pour cette raison, on leur remit des certificats à une réunion qui eut lieu à Montréal le 29 novembre, sous le patronage conjoint de l'Association des Chapeliers et de l'Union des Travailleurs du Chapeau.

Le confrère Silcoff

Au nombre des orateurs de la soirée, on comptait M. McFaul, représentant du gouvernement, et le confrère Maurice Silcoff, vice-président international de l'union.

"Ces gens, a dit le confrère Silcoff, n'ont pas besoin d'être

convaincus de l'importance de la citoyenneté canadienne. Ils réalisent très bien ce qu'elle signifie. De leurs souffrances terribles en Europe, ils ont appris à comprendre la différence entre l'esclavage et la liberté; la différence entre la dictature et la démocratie. C'est de plein gré qu'ils sont venus dans ce pays travailler et servir comme des citoyens dignes et utiles."

Le confrère Kaplansky

Parlant au nom du Comité juif du travail, le confrère Kalman Kaplansky a félicité les officiers des unions de l'aiguille pour leurs contributions à la réalisation de ces projets. Il a mentionné spécifiquement les services rendus par les confrères Silcoff et Bernard Shane de l'union internationale des ouvriers du vêtement pour

Campagne de protestations des Unions de l'aiguille

Dans les théâtres de la capitale

Québec.— Le local 523 de l'alliance internationale des employés de théâtres et de cinéma a signé récemment avec trois employeurs québécois de nouveaux contrats de travail comportant des avantages substantiels pour les membres.

Les négociations ont duré sept mois et ont été menées pour l'union par les confrères Louis Larose, président du local; Jules Pacot et Léo Poulin.

Le contrat a été signé le 21 janvier dernier.

Au Palais Montcalm, les employés ont obtenu \$46.00 pour la semaine de 40 heures, plus \$1.25 l'heure pour les représentations supplémentaires sur semaine. Les machinistes ont obtenu \$4.50 par représentation, plus \$1.25 l'heure supplémentaire sur semaine. Pour les dimanches et fêtes, \$1.50 l'heure. De minuit à 8 heures a.m., \$1.75 sur semaine et \$2.00 le dimanche.

Au Colisée sans glace, les employés ont obtenu \$4.25 par représentation, l'homme en charge obtient \$1.75 l'heure et les machinistes \$1.50. L'homme en charge de minuit à 8 heures a.m. touche \$2.00 l'heure, et les machinistes, pour les mêmes heures \$1.75. Pour les dimanches et fêtes, les hommes en charge ont obtenu \$2.25 l'heure, et les machinistes \$2.00.

Pour les attractions sur glace, les machinistes supplémentaires obtiennent \$5.50 par représentation. De 8 heures à minuit le machiniste en charge a obtenu \$2.25 l'heure, et le machiniste \$2.00. De minuit à 8 heures a.m. le taux horaire est de \$2.25.

dames. Ce sont ces gens qui sont allés en Europe tout spécialement pour choisir les travailleurs dans les camps. "Ces services, a dit le confrère Kaplansky, furent de nature historique. Les immigrants qui furent alors choisis seront toujours reconnaissants au gouvernement de ce pays et à toutes les organisations qui ont joué un rôle dans l'offre qui leur fut faite d'un nouveau pays. Notre Comité est fier d'avoir participé à ce travail."

C'est Me A.L. Stein, avocat de l'Association des Chapeliers, qui eut l'honneur de distribuer aux néo-canadiens les certificats du Ministère du Travail.



BERNARD SHANE

Ils réclament du gouvernement la cessation du "dumping" des produits américains sur le marché canadien.

MONTREAL.— Les officiers syndicaux des unions de l'aiguille ont annoncé récemment le lancement d'une grande campagne nationale pour mettre fin à une préférence aux marchandises américaines par le gouvernement fédéral et par les grands magasins à rayon.

Les confrères Bernard Shane, vice-président de l'union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, et Maurice Silcoff, vice-président de l'union internationale des ouvriers du chapeau, ont déclaré que le Canada pourrait bientôt avoir à faire face à une sérieuse crise de chômage dans l'industrie de l'aiguille si Ottawa ne prend pas des mesures immédiates pour empêcher le "dumping" de vêtements féminins de fabrication américaine, sur le marché canadien.

Les unions concernées représentent les intérêts des quelques 5,000 travailleurs de l'aiguille au Canada qui sont sérieusement affectés par la situation.

Demande au gouvernement

Une délégation a saisi de hauts fonctionnaires du gouvernement de ce problème en précisant que les importations américaines ont créé une sérieuse vague de chômage dans les principaux centres de cette industrie à Montréal, à Toronto et à Winnipeg, et que la situation va de mal en pis dans les industries de la robe, de la couture et de la confection des sacs à main.

Les porte-parole syndicaux ont dit que les exportateurs américains circonviennent les lois canadiennes visant à prévenir le "dumping". On demande donc que le gouvernement invoque un article de l'entente générale sur les tarifs et le commerce pour resserrer les règlements de douanes afin de freiner ces exportations.

Six provinces ont augmenté leurs taux aux accidentés au cours de l'an 1951

Les six provinces ayant ainsi augmenté leurs indemnités aux accidentés du travail en 1951 sont les suivantes: Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ontario, Ile-du-Prince-Edouard, et Saskatchewan. Les prestations versées en vertu de la loi de Terre-Neuve, entrée en vigueur le 1er avril 1951, paraissent pour la première fois au bulletin.

Le bulletin décrit les normes en vigueur à compter du mois d'octobre 1951 dans les différentes provinces du Canada relativement à l'âge de fin de scolarité, l'âge minimum d'emploi dans les mines, les fabriques et ateliers, la limitation de l'horaire de travail, les taux de salaire minima, l'indemnisation des accidentés du travail, et les conditions requises pour les congés annuels et publics et pour le congé hebdomadaire fixé par ou en vertu des diverses lois provinciales, et il facilite les comparaisons entre les différentes provinces.

Un avant-propos au bulletin décrit les principales modifications

Le ministre du travail, l'hon. Milton F. Gregg, et son adjoint, M. Arthur MacNamara, dirigeaient un groupe de hauts fonctionnaires du ministère du travail qui ont reçu les délégués.

Les délégués

La délégation comprenait les confrères Bernard Shane, Maurice Silcoff, ainsi que Claude Jodoin, vice-président du Congrès des métiers et du travail du Canada, et Roger Provost, président de la fédération du travail du Québec et représentant international de l'union des travailleurs des sacs à main, et des représentants de l'Union nationale catholique des travailleurs du textile (C.T.C.C.)

Aucune promesse

M. G.B. Urquhart, l'adjoint du sous-ministre des douanes, a affirmé aux délégués que des spécialistes travaillent présentement à la mise en oeuvre d'un projet pour apporter quelque soulagement à cette situation. Le projet a été soumis au ministre du revenu, M. McCann, mais rien n'indique qu'il sera adopté par le gouvernement.

Un boycottage?

Après la réunion, un porte-parole des unions a dit au cours d'une entrevue que des plans sont presque au point pour boycotter certains grands magasins à rayons à moins qu'ils ne cessent d'acheter de telles marchandises, vendues à des importateurs canadiens à un prix inférieur à celui en cours aux Etats-Unis.

apportées par voie de législation ou de règlements administratifs depuis la publication du dernier bulletin.

Au Manitoba, les personnes tenues de travailler au cours de sept congés publics spécifiés devront être rémunérées au taux normal majoré de moitié, à moins d'être en service dans un établissement fonctionnant sans interruption, dans une industrie saisonnière, un lieu d'amusement, un poste de service, un hôpital, un hôtel ou un restaurant, ou encore en service domestique, alors qu'on pourra accorder un autre congé en remplacement du congé statutaire. Les travailleurs du Manitoba, comptant trois années de service continu ont maintenant droit à deux semaines de vacances annuelles payées.

La Nouvelle-Ecosse, le Québec et la Saskatchewan ont haussé de façon générale leurs taux de salaire minima au cours de l'année.

On peut se procurer cette publication en s'adressant à la Division de la législation, ministère du Travail, Ottawa.

Le Monde Ouvrier The Labor World

Le doyen des journaux ouvriers canadiens

Publié dans le but de promouvoir les réformes législatives nécessaires à la protection de la classe ouvrière du Québec, et à l'amélioration de son sort.

Organe officiel de la
FEDERATION DU TRAVAIL DU QUEBEC

Comité exécutif

Roger PROVOST, président. Adrien VILLENEUVE, secrétaire-trésorier.
Edouard LAROSE, R.-M. BENNETT, Roger-D. LABRIE, Harry BELL,
René FOURNIER, Benoît LAVIOLETTE, Rémi LANIEL, vice-présidents.

Fondateur : Gustave FRANCO
Directeur : Roger PROVOST
Editeur : Adrien VILLENEUVE
Rédacteur : Réginald BOISVERT

Adressez toutes les communications à :

177 ouest, rue Sherbrooke — Téléphone : LAncaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue St-Paul, Montréal 1, Qué.



NOUS RELEVONS LE DEFI

Ce n'est un secret pour personne que notre mouvement dans le Québec est en butte à de nombreuses difficultés.

La plus grande de ces difficultés, c'est sans contredit la formation à un rythme croissant d'unions de compagnies. A peine nos organisateurs prennent-ils pied dans certaines usines que les patrons se dépêchent de mettre sur pied une caricature d'union pour empêcher les ouvriers d'entrer dans une union qui améliorera leur sort.

Ces agissements sont d'ailleurs encouragés à l'heure actuelle par la Loi des Relations Ouvrières, et par la Commission, où les représentants ouvriers, toujours en minorité, font pourtant leur possible.

La deuxième, c'est l'épidémie de raids tentés récemment contre nous par d'autres organisations. Le plus surprenant dans cette affaire, c'est que les gens qui tentent actuellement d'ébrécher nos rangs sont ceux qui parlent le plus d'unité d'action syndicale. Le plus fort de l'affaire, c'est que quand nous résistons à leurs assauts, et que nous demandons aux ouvriers de tenir ferme à leur union, les "raiders" nous accusent, nous, de vouloir briser l'unité d'action syndicale.

La troisième, nous le disons à regret, c'est la propagande en faveur de syndicats confessionnels faite par la diffusion du nouveau catéchisme. Nous avons à date présenté respectueusement notre point de vue aux autorités. Nous continuons de le faire, et nous avons de bonnes raisons de croire qu'on écouterait nos justes demandes. Mais c'est un travail qui prend du temps, et nous ne devons pas oublier que le temps qui passe travaille contre nous, contre le meilleur intérêt des ouvriers de l'Amérique et même du monde libre tout entier.

C'est dire que les défis ne manquent pas. Nous connaissons des mouvements ouvriers qui seraient cassés par la moitié de ces difficultés. Mais pour le mouvement ouvrier international, de telles difficultés ne sont pas décourageantes: au contraire, elles stimulent notre intérêt et notre ardeur.

Nos adversaires, et même nos amis, ne se rendent pas toujours compte de la force de notre mouvement, de sa vitalité, de sa capacité de résistance et d'attaque. Nous n'avons pas l'habitude de la propagande tapageuse. Nous aimons beaucoup mieux faire notre travail tranquillement, consciencieusement, jour après jour. Ce n'est pas nous qui vendons la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Mais qu'on nous provoque, que l'on menace les droits des ouvriers que nous avons pour mission de protéger, et l'on s'aperçoit vite que sous son apparence tranquille, notre mouvement a les nerfs solides et les muscles résistants. La province tout entière s'en rendra compte en 1952.

Nous relevons le défi. Les patrons rendent l'organisation plus difficile, en formant des unions de compagnies? C'est le moment que nous choisissons pour lancer la plus vaste campagne d'organisation ouvrière jamais vue dans notre province. La loi nous défavorise? Nous présentons des demandes claires, nettes, et nous ne souffrirons pas plus longtemps un tel état de choses. Certains groupes tentent d'entamer l'unité de notre mouvement? Ils se réveilleront dans quelques années plus bas qu'ils ne l'auront jamais été.

L'année 1952 est NOTRE année. C'est l'année où les ouvriers de cette province entendront le plus parler du mouvement ouvrier international, c'est l'année où ils entreront en plus grand nombre dans nos rangs.

Réginald BOISVERT

\$125 Millions de bénéfices versés par Sun Life Assurance Company of Canada

Le président Bourke présente le 81ème rapport annuel de la Compagnie.

Montréal, le 12 février — Au cours de l'année 1951, la Sun Life Assurance Company of Canada a émis des nouvelles polices d'assurance-vie s'élevant à \$461,700,000, le plus fort montant rapporté par toute compagnie canadienne d'assurance-vie. Les bénéfices versés par la Sun Life durant cette période atteignent le chiffre sans précédent de \$125 millions, soit l'équivalent de \$490,000 par jour ouvrable. L'ensemble des bénéfices versés depuis l'émission de la première police Sun Life, en 1871, se chiffre maintenant à \$2,486 millions. M. George W. Bourke, Président, dans son 81e rapport annuel soumis aujourd'hui, a également annoncé une nouvelle augmentation des dividendes aux détenteurs de polices provenant du rendement accru de l'actif de la Compagnie: ce rendement fut en 1951 de 3.7 p. 100, à rapprocher de 3.61 p. 100 en 1950, de 3.48 p. 100 en 1949 et de 3.30 p. 100 en 1948.

Parmi les faits saillants du rapport, le total de l'assurance-vie en vigueur accuse une augmentation, au cours de l'année, de \$340 millions ce qui porte maintenant ce total à \$4,801 millions. L'assurance de groupe, comprise dans ce chiffre, s'élève maintenant à \$1,254 millions, soit une augmentation de \$168 millions, ou 15.5 p. 100, sur le montant en vigueur à la fin de l'année précédente. Les rentes prévues par les contrats individuels ou les contrats de pensions de groupe représentent des versements immédiats ou à venir de \$104 millions par année. L'assurance et les rentes en vigueur dans les différents pays où la Compagnie fait affaires se répartissent comme suit: Canada, 42 p. 100; Etats-Unis, 37 p. 100; Grande-Bretagne, 12 p. 100; et dans les autres pays à travers le monde, 9 p. 100.

L'actif de la Sun Life s'est accru, en 1951, de \$68 millions, portant l'actif global à \$1,666 millions. La majeure partie de cette augmentation a été placée dans des obligations industrielles ou sur hypothèques; dans ce dernier cas, la plus grande partie fut placée sur des maisons d'habitation.

En parlant du nouveau régime du gouvernement pourvoyant à des pensions de vieillesse limitées, monsieur Bourke déclara qu'un bénéfice de sécurité nationale de cette nature ne devait pas entraver le progrès constant de l'assurance-vie mais ne faisait que souligner l'opportunité de la pratique de l'épargne, qui aide les individus à pourvoir à eux-mêmes. Cependant, il ajouta que les affaires gérées par les gouvernements en concurrence des compagnies d'assurance-vie ne constituent pas une fonction propre à un gouvernement. Les compagnies d'assurance-vie, dit-il, ont prouvé qu'elles pouvaient bien servir le public. Ce n'est pas le fait du hasard si le Canada se place au premier rang, dans le monde, pour ce qui est de l'assurance-vie en vigueur par rapport au revenu national: à savoir, 110 p. 100 au Canada, à rapprocher de 98 p. 100 aux Etats-Unis. Monsieur Bourke

croit que, par suite de l'adoption d'une loi de pension de vieillesse au Canada, il semble inutile pour le gouvernement de vendre des rentes, particulièrement sur une base qui en coûte quelque chose aux contribuables.

Monsieur Bourke, passant en revue la situation favorable du Canada dans le monde d'aujourd'hui, déclara que le pays se trouve au milieu d'un essor formidable, la production nationale étant plus forte qu'en aucun moment de notre histoire.

La Sun Life du Canada abaisse le coût des polices en augmentant les dividendes

Egalement en tête des compagnies canadiennes, pour 1951, avec \$461 millions d'affaires nouvelles

L'annonce d'une nouvelle augmentation des dividendes aux détenteurs de polices, augmentation réduisant le coût de l'assurance; un chiffre sans précédent de bénéfices versés; le plus fort montant d'assurances nouvelles émises par toute compagnie canadienne en 1951 — plus de \$461 millions; et un actif jamais égalé s'élevant maintenant à \$1,666 millions sont les principaux faits saillants du 81e rapport annuel de la Sun Life Assurance Company of Canada que vient de soumettre le président, M. George W. Bourke.

Dans ses commentaires sur l'orientation encore favorable des dividendes aux détenteurs de polices, monsieur Bourke déclara que toute amélioration permanente du rendement de l'actif de la Compagnie avait pour résultat d'amener une réduction du coût de l'assurance. Ce rendement fut, en 1951, de 3.70 p. 100, à rapprocher de 3.61 p. 100 en 1950, de 3.48 p. 100 en 1949 et de 3.30 p. 100 en 1948.

Le rapport de 1951 de la principale compagnie d'assurance-vie du Canada révèle qu'au cours de la période de douze mois écoulée, la Sun Life a enregistré plus de \$1,800,000 de nouvelles affaires par jour ouvrable, le total global représentant une augmentation de plus de \$20 millions sur l'année précédente.

UNE INSTITUTION SOCIALE

Monsieur Bourke a décrit la Compagnie comme une institution sociale dans sa fonction de distribuer des versements aux bénéficiaires, sous forme d'indemnités au décès, ou aux assurés, sous forme de pensions de retraite ou de rentes. En 1951, un montant total de \$125 millions fut versé à ces fins, y compris \$35 millions aux bénéficiaires de détenteurs de polices décédés, \$16 millions en vertu de contrats de rente, \$36 millions en vertu de dotations échues et le reste en dividendes aux détenteurs de polices, en indemnités en cas d'invalidité, etc.

Depuis l'émission de la première police Sun Life, en 1871, l'ensemble des sommes versées aux détenteurs de polices et aux bénéficiaires s'élève à \$2,486 millions.

ASSURANCE EN VIGUEUR

Le chiffre global de l'assurance Sun Life en vigueur à la fin de 1951 était de \$4,801,000,000, soit une augmentation de \$340 millions au cours de l'année. Les rentes actuellement en vigueur pourvoient à des versements immédiats ou futurs, en vertu de contrats de rente individuels ou de contrats de pen-

sion de groupe, qui s'élèvent à \$104 millions par année. En exposant les progrès constants réalisés par la Compagnie, monsieur Bourke a particulièrement souligné l'expansion continue des services de l'assurance de groupe, signalant que la Sun Life fut la première compagnie canadienne à émettre ce genre d'assurance. Il souligna l'importance croissante de cette forme de protection collective à laquelle contribuent employeurs et employés, hommes et femmes de toutes professions, dont un grand nombre ne pourraient pas autrement jouir des bénéfices et de la sécurité que procure l'assurance-vie.

Le chiffre global de l'assurance de groupe Sun Life maintenant en vigueur s'élève à \$1,254 millions, soit une augmentation de \$168 millions en 1951.

L'actif de la Compagnie s'est accru au cours des douze derniers mois de \$68 millions et atteint, à la fin de l'année, le chiffre sans précédent de \$1,666 millions.

L'ASSURANCE NECESSAIRE

Monsieur Bourke signala les progrès réalisés par la science de la médecine et les résultats de ces progrès sur l'amélioration du taux de mortalité, mais il insista sur la nécessité de l'assurance-vie en précisant que, pour toutes les compagnies, 30 p. 100 des réclamations au décès sont versées en vertu de polices en vigueur depuis moins de dix ans et 5 p. 100, en vertu de polices en vigueur depuis moins d'un an. Plus de 50 p. 100 de tous les décès survenus parmi les détenteurs de polices Sun Life sont imputables à des maladies de coeur, maladies qui ne sont pas nécessairement limitées au vieux âge. Ce mal détruit ou atteint des milliers d'enfants et des dizaines de milliers de jeunes gens ou de personnes d'âge moyen.

Le mot d'ordre de l'assurance-vie, déclara monsieur Bourke, est l'économie. L'assurance-vie joint la protection à l'épargne. On a peine à signaler ce que serait aujourd'hui notre économie nationale, sans l'esprit d'économie et d'indépendance que favorise l'assurance-vie depuis de nombreuses années.

Chaque détenteur de police recevra un exemplaire du rapport annuel complet de la Sun Life pour l'année 1951 comprenant la revue de l'année faite par le président; on pourra également en obtenir un exemplaire en s'adressant au siège social ou à toute succursale ou à tout bureau d'assurance de groupe de la Compagnie.

LE GOUVERNEMENT...

(Suite de la page 1)

Demandes raisonnables

Il nous semble que nos demandes étaient raisonnables et parfaitement applicables. Nous n'avons pas demandé la lune: nous avons demandé la reconnaissance d'un droit strict, d'un droit qui est reconnu à toutes les autres classes de citoyens.

L'ouvrier a droit à une union bona fide, il a le droit d'être protégé contre les patrons qui deviennent des fondateurs d'unions pour le "bénéfice" de leurs "chers employés". Et ceci, autant que le médecin a le droit d'être protégé contre les individus à qui il pourrait prendre la fantaisie de fonder leur petit Collège des Médecins; autant que l'avocat qui ne verrait pas d'un bon oeil la fondation, par certaines personnes ne cherchant que leur propre intérêt, d'un Barreau illégitime.

Les promesses du premier ministre

Lors de la présentation de notre mémoire, le 12 décembre dernier, nous avions tout lieu d'être contents. Le premier ministre Duplessis nous avait promis solennellement que nos demandes seraient agréées.

Il avait déclaré:

"Il ne fait pas de doute que les unions contrôlées par les employeurs ne doivent pas être encouragées par un gouvernement soucieux de ses responsabilités. Ceci serait contraire aux droits des travailleurs et à l'intérêt public."

Il avait aussi promis publiquement:

"La Loi de Relations Ouvrières doit être amendée... Nous étudierons la question et il y aura des amendements."

La session passe: rien

C'est donc avec optimisme que nous attendions la session du Parlement provincial. Enfin, les travailleurs de cette province allaient avoir une vraie loi de Relations Ouvrières.

Les auteurs de la loi avaient dit:

"Cette loi consacre le principe du droit d'association tant pour les employés que pour les employeurs, et les travailleurs seront assurés du respect de l'union de leur choix..."

Forts de cette promesse du premier ministre, nous attendions avec impatience les amendements qui feraient de la loi ce que ses auteurs nous avaient dit qu'elle serait: mise hors la loi des unions de compagnie et respect du droit fondamental des travailleurs.

La session est maintenant passée, et aucun amendement en ce sens n'a été voté. Nous avons pris la parole du premier ministre. Avons-nous eu tort? "Avons-nous eu tort de faire confiance au premier ministre?" voilà ce que se demandent aujourd'hui les ouvriers de cette province.

Les ouvriers de la province se disent, et ils ont probablement raison de se le dire, que si le gouvernement actuel ne tient pas ses promesses formelles avant les élections, il n'y a pas grand'chance qu'il les tienne après les élections, à supposer, bien entendu, que les élections reportent au pouvoir le même gouvernement.

La dernière chance

Mais les ouvriers de cette province veulent encore faire confiance au gouvernement. La session est passée, c'est vrai. Mais le gouvernement peut encore, d'ici les élections, rendre justice aux ouvriers, en passant un règlement qui leur accorde sans équivoque le droit d'appartenir à l'union de leur choix, sans ingérence de la part de l'employeur, et sans qu'ils aient à craindre de représailles pour avoir voulu se prévaloir de leur droit d'association.

Le gouvernement peut encore, d'ici l'été, prouver aux ouvriers que les paroles du premier ministre reflétaient vraiment les intentions de son gouvernement.

Pour reprendre les paroles mêmes du premier ministre:

"Il ne fait pas de doute que les unions contrôlées par les employeurs ne doivent pas être encouragées par un gouvernement soucieux de ses responsabilités. Ceci serait contraire aux droits des travailleurs et à l'intérêt public."

Tel. BE. 6580

Ben Marcus, Pres.

DEBONAIR LINGERIE INC.

4060 St. Lawrence Blvd.

Montreal, Que.

The—Le SYMPHONY SHOP

Home of Electrical Appliances
Frigidaire — General Electric — Westinghouse — Connor — Thor
Bendix — Beatty — McClary — Hoover.

AUTORISE AUTHORIZED AUTORISE

Merchant Member of The Canadian Fraternity of
Civic Employees.

Marchand Membre de La Fraternité Canadienne des
Employés Civiques.

La Maison des Appareils Electriques

5020 COTE DES NEIGES

Tel. EX. 3693

"J'admire votre bel esprit civique",
a dit l'hon. Dusseault aux pompiersLes demandes de
la FraternitéPour coordonner et
conjuger les efforts

Afin de combattre efficacement le fléau de l'incendie, nos départements de feu doivent pouvoir compter sur les services de pompiers dévoués et compétents. Ils doivent aussi être équipés des outils les plus efficaces contre l'élément destructeur.

Nous croyons cependant qu'il y aurait moyen de faire un nouvel effort, sur l'un comme sur l'autre plan, pour rendre plus efficace le rendement de la main-d'oeuvre de nos départements d'incendies.

Sur le plan professionnel, une telle loi aurait le mérite de réglementer les activités de nos membres, comme l'ont été, depuis quelque temps, celles des membres de nombreuses professions. Ceci s'impose d'autant plus que, par suite de l'essor économique, commercial et industriel de notre province, la profession de pompier a pris un essor considérable, et les responsabilités et devoirs des pompiers se sont multipliés rapidement.

Il est par conséquent de la plus haute importance que soit adoptée une loi qui régit entièrement cette profession, et englobe toutes les autres lois s'y rapportant.

Une telle loi aurait de plus l'avantage d'empêcher que soit parfois gâté par l'absence de cohésion et de contrôle sur l'emploi des subsides versés aux corporations, le bel effort accompli que nous soulignons plus haut. Ce contrôle et cette cohésion ne sauraient être atteints que par une loi générale régissant tous les départements de feu de la province. Le gouvernement est suffisamment renseigné, et les corporations municipales ont acquis assez d'expérience et de maturité, pour qu'une loi générale puisse être passée afin d'uniformiser, de coordonner et de conjuguer les efforts contre le fléau du feu dans toutes les municipalités du Québec.

Durée des conventions

La Fraternité a demandé que les conventions n'aient pas une durée de plus de douze mois, et lors qu'il y a entente entre les parties, qu'il soit permis que la durée des conventions collectives puisse être étendue à plusieurs années.

Prévisions budgétaires

Qu'un amendement à la loi permette de décréter, lors des négociations suivantes, une durée du contrat plus ou moins longue que les deux années stipulées actuellement, de sorte que la sentence arbitrale suivante soit rendue au moins deux ou trois mois avant le début de l'année fiscale.

Comités de griefs et
clauses de séniorité

L'abrogation du deuxième paragraphe de l'article 13, Loi 13, Geo. VI, Ch. 26, que l'on a tendance à interpréter comme la négation du droit qu'ont les associations de faire inclure dans une convention collective des clauses instituant des comités de griefs et des clauses de séniorité.

Autres demandes

La Fraternité a également demandé d'imposer des pénalités sévères à une corporation qui ne se conformera pas immédiatement à une décision arbitrale; le paiement des arbitres par le gouvernement, comme dans l'industrie; l'abolition de l'appel à la Commission Municipale, et l'établissement de tribunaux du travail; la création de fonds de pension; la protection de la loi des accidents du travail pour les pompiers; la diminution des heures de travail du pompier.

La Fraternité Canadienne des Employés
Civiques a présenté son mémoire.

Toutes les villes et municipalités qui emploient des pompiers permanents étaient représentées le 24 janvier dernier, lorsque la Fraternité Canadienne des Employés Civiques présenta son mémoire annuel au gouvernement Duplessis, par l'intermédiaire du Ministre des Affaires Municipales, l'hon. Bona Dusseault. La réception fut de la part du Ministre, on l'imagine, très cordiale. Le ton du mémoire, très pondéré, comme l'ont signalé plusieurs journaux, ne tendait d'ailleurs pas à soulever l'ire du représentant gouvernemental.

C'est le confrère Roger Provost, président de la Fédération du Travail du Québec, qui présenta la délégation au Ministre, signalant que les pompiers sont des gens constructifs, désireux de progresser dans le respect des lois. Le confrère D. A. Vanasse, président de la F.C.E.C., fit ensuite lecture du mémoire, s'arrêtant de temps à autre pour expliquer plus profondément une demande ou pour répondre à une remarque du Ministre.

Ce que contenait le mémoire

On trouvera ci-contre un résumé du mémoire présenté. La demande principale portait sur l'établissement d'une Loi des Départements d'Incendie.

A quand les résultats?

Le Ministre des Affaires Municipales ne tarda pas à faire connaître ses réactions. Il se montra favorable à trois des demandes de la F.C.E.C. concernant les pensions aux pompiers, les écoles pour pompiers auxiliaires et permanents. Il se montra particulièrement enthousiaste à la suggestion de l'élaboration d'une "Loi concernant les Départements d'Incendie"; sur ce sujet, il reconnut le grand esprit civique des pompiers, et il signala que ceux-ci pensent d'abord au bien-être et à la sécurité publiques avant de penser à leur bien-être personnel. Les pompiers espèrent qu'au cours de 1952, quelque chose sera fait vers la réalisation de cette loi "concernant les Départements d'Incendie", pour le bénéfice de toute la population de la province de Québec. Les villes représentées dans la délégation étaient Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke, Verdun, Lachine, St-Jérôme, Joliette, Westmount, et Outremont.

Tel. CRescent 8687

C. E. MARTEL

POELES — MEUBLES — RADIOS — LAVEUSES
ACCESSOIRES ELECTRIQUES, ETC.

3378 EST, RUE BEAUBIEN

MONTREAL

Tél. Plateau 3979

A tous les employés

Achetez vos vêtements direct à la manufacture
aux prix du gros.

"FRANKLIN PARK" Clothes Inc.

Vêtements faits sur mesure.

4060, Blvd. St-Laurent,

MONTREAL

Etes-vous tant soit peu
plus riche le lendemain
de la paye?

Ou n'y a-t-il que le boucher, le boulanger et l'épicier qui soient en meilleure situation? Trouvez donc le moyen de vous payer à vous-même un salaire. Demandez votre exemplaire des Plans personnels, à la succursale de la B de M voisine de chez vous. Les Plans personnels vous aideront aussi à épargner... et vous aimerez épargner à "MA BANQUE".



P-115F



BANQUE DE
MONTREAL

La Première Banque au Canada

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHERES DE LA VIE DEPUIS 1817

Les unions internationales solides à la Can. Vickers

Malgré une campagne de dénigrement lancée par le syndicat de la métallurgie. —
Le bon travail de nos unions.

Par suite d'une décision de la Commission des Relations Ouvrières, rendue le 13 Décembre dernier, les Unions Internationales continueront de représenter officiellement la majorité des ouvriers de Can. Vickers Ltd. La "Boiler Shop", La "Machine Shop", les ateliers du Métal en Feuilles, les Plombiers et "Steamfitters" et les "Pattern Makers" qui groupent près de 800 employés sont demeurés solides avec la Fédération Américaine du Travail.

Par contre, la Commission a aussi émis un certificat de reconnaissance partiel au Syndicat Catholique (C.T.C.C.) pour représenter un tiers des ouvriers de Vickers. C'est illogique et contraire aux pratiques établies ailleurs, mais surtout INJUSTE et anti-démocratique envers la majorité des travailleurs chez Vickers.

Les quelque 400 employés des "Slips" que les Syndicats Catholiques (C.T.C.C.) camouflés sous le nom d'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers, prétendent représenter, feraient bien de se rendre compte des FAITS suivants.

En 1948, les Unions Internationales parlaient aux noms de TOUS les ouvriers des trois plus importants chantiers maritimes de la Province de Québec, et les salaires de base d'un homme de métier étaient répartis comme suit:

Montreal (Vickers) \$1.12 —
Lauzon (Davie Ship.) \$1.07 —
Sorel (Marine Ind.) \$1.07 —
A la suite d'une campagne de dénigrement, basée sur la dis-

crimination religieuse et raciale, lancée par les Syndicats Catholiques (C.T.C.C.) au début de 1949, les ouvriers de Lauzon durent se contenter de \$1.07 l'heure jusqu'au mois d'Août 1951 (soit deux ans et demi) où, finalement un Comité d'Arbitrage se basant sur les augmentations de salaires obtenues par les Unions Internationales à la Vickers, leur accorda 16 sous d'augmentation pour monter leurs salaires actuels à \$1.23 l'heure, soit 12 sous de moins que les ouvriers de Vickers pour le même travail. La même chose s'applique à Sorel, où le salaire de base de l'homme de métier est maintenant de \$1.23 l'heure sous le règne des Syndicats Catholiques (C.T.C.C.) Les Soudeurs "A" de Sorel avaient obtenu un 10 sous additionnel durant le mois d'Octobre 1950, à la suite de la tenue de deux assemblées durant les heures de travail, dans la Salle des Unions Internationales à 44c rue Augusta.

Les ouvriers de Sorel et Lauzon qui méritent toute no-

tre sympathie, ont payé CHER et perdent des centaines de Dollars chaque année, pour avoir écouté, les maîtres-chanteurs de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, qui s'appliquent surtout à répandre la haine et la discrimination religieuse et raciale parmi les ouvriers de notre province.

Aujourd'hui, si les ouvriers de Vickers gagnent de 12 à 20 sous l'heure de PLUS que les travailleurs de Lauzon et Sorel pour le même travail, ils le doivent à la détermination et l'esprit d'unité des Officiers et Membres des Unions Internationales, qui sont tout simplement CANADIENS, et ne discutent jamais de questions religieuses dans l'accomplissement de leurs devoirs de VRAIS UNIONISTES.

Nous espérons que les quelques ouvriers qui avaient adhéré à la C.T.C.C. pour une raison ou une autre, se joindront à la majorité des travailleurs de Vickers, qui sont membres des UNIONS INTERNATIONALES, et désirent plus que jamais, conserver leurs droits et privilèges, et continuer d'améliorer leur "Standard de Vie" sous la bannière des Unions Internationales affiliées à la Fédération Américaine du Travail.

Les "désorganiseurs" du syndicat ont beau jeter les hauts cris, ça ne colle pas avec les ouvriers de la Can. Vickers

Les gens du syndicat de la métallurgie (C.T.C.C.) ont fait des efforts désespérés pour tenter d'organiser Canadian Vickers, de Montréal. Ils ont surtout fait beaucoup de bruit. Tellement qu'ils avaient réussi à se faire croire, à eux-mêmes, et à un certain nombre d'ouvriers, qu'ils allaient balayer la place.

La décision de la Commission de Relations Ouvrières, rendue le 13 décembre dernier, les a rappelés à la réalité. Les Unions internationales continuent de représenter officiellement la majorité des ouvriers de Canadian Vickers. La "Boiler Shop", la "Machine Shop", les ateliers de métal en feuilles, les plombiers et "Steamfitters" et les "Pattern Makers" sont demeurés solides dans la Fédération Américaine du Travail.

Le syndicat n'a finalement obtenu qu'un certificat de reconnaissance partiel. Sa position est faible, et il le sait. Les gens du syndicat ont peur. Ils font comme tous les gens qui ont peur. Ils font du bruit, encore plus de bruit.

Tout récemment, ils ont publié une feuille de chou de huit pages, en quatre langues, s'il vous plaît, pour tâcher de faire croire aux ouvriers de Vickers qu'ils sont "quelqu'un". Mais ça ne prend plus. Les ouvriers de Vickers ont décidé qu'ils veulent des actes. Ils se rendent compte que le syndicat de la métallurgie a un

lourd passé.

Les ouvriers de Vickers se rendent compte que les soi-disant "organiseurs" du syndicat n'ont jamais fait de véritable organisation dans la métallurgie. Ce sont des spécialistes de la désorganisation; leur vrai titre, c'est celui de désorganiseurs.

Les ouvriers de Vickers ne veulent pas partager le sort de leurs confrères de Lauzon, qui ont dû attendre pendant deux ans et demi une augmentation de salaire qui les laissait encore loin en arrière des salaires payés aux chantiers sous contrat avec l'internationale.

Les ouvriers de Vickers ne veulent pas partager le sort de leurs confrères de Sorel. Ils savent que le syndicat était à Sorel en 1937, quand les menées ambitieuses des mêmes désorganiseurs n'ont procuré aux ouvriers que des souffrances et même du sang. Ils savent que des campagnes de désorganisation comme celles du syndicat, basées sur les haines de race et les préjugés de tout sorte, ne pourraient leur procurer, à eux aussi, que des

souffrances et du sang. Malheureusement, les ouvriers de Sorel n'ont pas voulu profiter de leurs expériences passées, ni de celles de Lauzon. Mais les ouvriers de Vickers ont les yeux ouverts, et sauront, eux, en profiter.

C'est bien ce qui fait le désespoir des désorganiseurs du syndicat. Pour jeter de la poudre aux yeux, ils accusent les Internationales de vouloir diminuer la force économique de l'Union Nationale des Employés de Vickers. Leurs gémissements n'empêcheront pas les Internationales de continuer leur travail: celui d'empêcher le syndicat de diminuer la force économique des ouvriers de Vickers, comme ils ont diminué celle des ouvriers de Lauzon.

Les désorganiseurs du syndicat accusent l'Internationale de vouloir diviser les ouvriers. Ils se couvrent de ridicule. S'il y a une organisation dont la tâche principale, la raison d'être et même le seul moyen de subsistance est de diviser les ouvriers, c'est bien le syndicat de la métallurgie. C'est le seul domaine où les désorganiseurs du syndicat soient compétents.

Ils sont bien bons dès qu'il s'agit de déloger une union bona fide par le mensonge, les appels au préjugé et à la haine.

Ils sont bien bons dès qu'il s'agit de fomenter des troubles pour se donner l'allure de grands "cheufs" ouvriers.

(Suite à la page 7)

NOTRE MOUVEMENT EST LE PLUS PROGRESSIF DE TOUT LE PAYS

Les chiffres officiels donnent le démenti aux "bluffers" de toute sorte. — Un défi aux faiseurs de tapage.

par CLAUDE JODOIN, vice-président,

Congrès des Métiers et du Travail du Canada

Ceux qui répètent à cor et à cri que les unions internationales s'en vont, que les ouvriers ne leur font plus confiance, sont des gens qui ont beaucoup plus intérêt à cacher la vérité qu'à la dire.

Les chiffres officiels leur infligent un démenti total. Le mouvement ouvrier international, formé des unions affiliées à la Fédération Américaine du Travail, au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et, dans notre province, à la Fédération du Travail du Québec, continue d'être le mouvement ouvrier le plus puissant du pays.

Voici quelques chiffres qui donneront à réfléchir aux "bluffers" de toute sorte, et à ceux qui seraient tentés de les écouter.

Le mouvement ouvrier international comptait au Canada, lors de notre dernière convention nationale, tenue à Halifax l'automne dernier:

71 unions internationales groupant 2,296 locaux et 398,000 membres.

5 unions nationales groupant 226 locaux et 17,245 membres.

9 organisations provinciales groupant 221 locaux et 39,935 membres.

Unions Classe "A", 140 locaux, groupant 19,870 membres.

Unions Classe "B", 160 locaux, groupant 22,250 membres.

5 Fédérations provinciales.

5 Conseils Conjoints.

63 Conseils des Métiers et du Travail.

Soit un total de 2,943 unions locales groupant un grand total de 497,300 membres.

Nous défions n'importe quelle organisation ouvrière ou soi-disant ouvrière, syndicale ou soi-disant syndicale, de produire comme nous le faisons la liste de ses effectifs. Nous n'avons de secrets pour personne. Qu'ils n'en aient pas eux non plus. Les ouvriers du pays auront alors l'occasion de constater que les ouvriers du Canada, comme les ouvriers du Québec, favorisent les unions internationales par une majorité écrasante, et que tous les autres mouvements mis ensemble ne groupent pas un nombre aussi imposant de membres.

Mais si nous connaissons bien les gens à qui nous avons affaire, ils ne relèveront pas le défi. Ils se garderont bien d'étaler leurs effectifs. Ils préfèrent cacher leur faiblesse en tâchant de crier plus fort. Ils ne tiennent pas à révéler que dans la plupart des industries, leur faiblesse est pitoyable, alors que notre mouvement est en force dans presque toutes les industries. Ils ne tiennent pas non plus à révéler qu'il n'existe pas de cohésion dans leur travail d'organisation, et qu'à part une poignée d'énergumènes dont la spécialité est de démolir des organisations autrement respectables et autrement efficaces que les leurs, la plupart de ces gens n'ont pas d'autre occupation que celle d'organiser de véritables unions de boutique et de signer des contrats de paille.

Ils disent, également à cor et à cri, que le mouvement ouvrier international est un mouvement déclinant.

Pour leur information, pour celle des ouvriers qu'ils cherchent à tromper, nous dirons que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, qui groupait en 1937 quelque 200,000 membres, est le mouvement qui a fait depuis cette date les gains les plus considérables, laissant loin derrière lui tous les mouvements ouvriers ou soi-disant ouvriers.

Le chiffre de 497,300, qui était celui de nos effectifs l'automne dernier, n'est d'ailleurs pas le dernier en date. Au rythme où l'organisation s'est continuée depuis, nos effectifs dépassent aujourd'hui largement les 500,000 membres.

Nous lancerons à ces "bluffers" un autre défi. Nous sommes prêts n'importe quand à comparer l'histoire de notre mouvement à celle du leur, quel qu'il soit. Les ouvriers seront alors en mesure de constater que ces gens-là sont nés d'hier, et qu'au cours de leur existence pourtant courte, ils sont continuellement passés d'une agressivité désordonnée à l'apathie la plus abjecte. Ils ont parfois atteint, la plupart du temps par des méthodes douteuses, des succès également douteux. Tellement douteux qu'ils ont toujours perdu aussi vite les avantages qu'ils avaient obtenus. Leur existence est marquée de tellement de hausses et de baisses qu'on se demande s'ils s'inspirent réellement d'une doctrine, ainsi qu'ils le prétendent parfois.

Le mouvement ouvrier international n'a pas connu de ces sursauts de désespoir suivis d'abattement général. Depuis sa fondation, il y a 70 ans, la Fédération Américaine du Travail a pu subir des échecs, essayer des revers. Mais elle a toujours été et elle demeure le mouvement ouvrier le plus stable, le plus solide, celui qui n'a jamais été obligé de courir pour rattraper les autres, comme certains tentent vainement de le faire, parce qu'ils ont passé trop d'années dans la léthargie complète. Le mouvement ouvrier international avance constamment, sans vaine excitation. Quand il recule, c'est pour mieux sauter, parce que son action est basée sur des principes solides, toujours les mêmes; parce qu'il est dirigé par des hommes mûrs, qui mettent le véritable intérêt de l'ouvrier au-dessus de leur gloriole personnelle.

Le monde entier a combattu avec le capitaine Carlsen

Le naufrage du "Flying Enterprise", près de Falmouth, Angleterre, a mis fin à une grande lutte maritime. Cette lutte d'un navire et de son courageux capitaine n'est cependant pas terminée dans l'esprit de millions de gens du monde entier, grâce à l'esprit de détermination et de devoir du capitaine.

Le capitaine Kurt Carlsen était bien décidé à ramener au port son navire désarmé, malgré la quasi-impossibilité de cette tâche et toutes les difficultés créées par le vent et la mer. Par son acte de bravoure personnelle, posé tout simplement, il a frappé l'imagination de millions de gens.

Dans ce monde de disputes et de méfiance, il est trop facile de croire que les gens ne sont plus, au fond, des idéalistes. Il est trop facile de penser que seuls les instincts les plus bas de l'homme sont encore à l'oeuvre. Il est trop facile de croire que la guerre et la conquête, l'écrasement et la domination sont les seules aspirations des peuples modernes. Kurt Carlsen et son courage tenace devant une défaite presque certaine ont démontré clairement que ces idées ne s'accordent pas avec les faits.

Le dévouement de Kurt Carlsen n'avait pas de limites. Certains ont dit qu'il ne cherchait que la gloire personnelle; d'autres, qu'il transportait des armes spéciales; d'autres enfin ne sauront pas justifier un acte comme le sien. Mais pour beaucoup de gens, dans toutes les parties du monde, sa lutte avec l'océan a fait ressortir les sentiments et les idéaux de base qui les animent eux-mêmes.

Bien qu'ils soient moins spectaculaires, le dévouement de l'ouvrier à son établi, la ténacité de l'athlète sur le terrain, le courage et le travail illimités de la mère dans sa maison, sont tous des exemples d'attitudes profondément humaines, aptes à stimuler l'humanité toute entière. Ces sentiments et ces activités ne sont pas motivés par le goût de la gloire ou l'attrait du gain. Ils sont d'origine spirituelle.

Les maux et les difficultés du monde nous font peut-être oublier que nous avons de meilleurs stimulants que l'appétit du gain ou du pouvoir,

que nous sommes des êtres humains, et que, comme tels, nous possédons des ressources spirituelles qui peuvent nous inspirer bien davantage que toute autre énergie. Le capitaine Carlsen nous aide à nous rendre compte de cette réalité vitale.

Cette légende moderne de la mer a démontré d'une façon spectaculaire l'irréalité de l'intolérance et la discrimination. Kurt Carlsen est un Américain d'origine danoise; sa famille habite le Danemark. Kenneth du "Turmoil", qui est monté à bord du "Flying Enterprise" pour aider Carlsen jusqu'à la fin, était Anglais.

Nous n'avons pas tous les jours de tels exemples, mais nous pouvons apprendre la leçon du "Flying Enterprise", acquérir la certitude que les hommes croient aux valeurs spirituelles. Nous bâtirons un avenir meilleur si nous croyons que les gens sont capables de choses plus grandes, de plus de bonté qu'on ne le croit généralement.

Kenneth Dancy a été chanceux. Il est monté à bord du "Flying Enterprise" pour aider Carlsen à ramener son navire à bon port. Des millions de gens, hommes ou femmes, auraient voulu être à sa place.

Les gens, où qu'ils soient, quelles que soient leur origine raciale ou nationale, leurs croyances religieuses, ou la couleur de leur peau, sont animés de désirs profonds et puissants d'aider les autres. L'humanité pourra beaucoup plus facilement construire un monde paisible et prospère quand ces faits seront acceptés comme vérités.

(Rapports Ouvriers Canadiens)

Les ouvriers de Trois-Rivières ont la plus haute moyenne de notre province

Trois-Rivières.— Les plus récentes statistiques fédérales permettent de constater qu'en l'espace d'un an, le salaire moyen dans les industries de Trois-Rivières a augmenté de \$6.78 par semaine.

En date du 1er novembre 1951, l'ouvrier de Trois-Rivières gagnait en moyenne \$50.15 par semaine, alors qu'à la même époque, l'année précédente, son enveloppe de paye ne contenait que \$43.37.

Trois-Rivières continue d'être la première ville de la province de Québec pour la moyenne hebdomadaire de salaire. Elle est cependant tombée au 18ième rang pour l'ensemble du Canada.

Pas d'exode des ouvriers d'avionnerie

Le ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg, annonce aujourd'hui que, contrairement à un rapport paru récemment, l'industrie américaine de l'avionnerie n'attire pas en grand nombre les travailleurs spécialisés de l'avionnerie canadienne.

Le ministre déclare qu'une enquête effectuée par le Service national de placement dans trois fabriques d'avions du pays a révélé qu'on n'y avait pas constaté d'exode des travailleurs de l'avionnerie vers les Etats-Unis.

On rapporte que, bien que dans certains cas les emplois dans les fabriques d'avions des Etats-Unis soient mieux rémunérés, le travailleur canadien de l'avionnerie hésite à émigrer aux Etats-Unis parce qu'il y serait sujet à appel militaire tout comme le citoyen américain.

Aircraft Workers Not Attracted

Hon. Milton F. Gregg, Minister of Labour, stated today that contrary to a recent report, the American aircraft industry was not attracting skilled workers in any significant number from Canadian aircraft plants.

The Minister stated that a check made by the National Employment Service with three Canadian aircraft plants revealed that they were aware of no exodus of aircraft workers to the U.S.A.

It was reported that, although in some cases aircraft factory jobs in the States paid higher wages, the Canadian aircraft workers was reluctant to go to the States since there he would be subject to the military draft in the same way as an American citizen.

Elections des ouvriers du tabac

QUEBEC.— Les membres du local 261 de l'union internationale des travailleurs du tabac (Rocky City Tobacco) ont réélu par acclamation, le 26 novembre dernier, les membres de leur exécutif pour l'année qui vient.

Les officiers actuels sont les suivants: Président, P.-H. Paquet (9ième terme); 1er vice-président Rose-Rousseau (9ième terme); 2ième vice-président, M. Chabot (3ième terme); sec-trés., R. Marcoux (9ième terme); Sec.-arch., Jeannette Galarneau (9ième terme); Guide, L. Tremblay (4ième terme); Garde, A. Renaud (6ième terme); Syndics, P.-A. Fillion (2ième terme), J. Drolet (9ième terme), B.-R. Lagacé (4ième terme).

Nos sincères félicitations aux officiers réélus.

Les désorganiseurs . . .

(Suite de la page 6)

Mais ils n'ont jamais valu cinq sous chaque fois qu'il s'est agi d'organiser les ouvriers qui n'avaient pas d'union.

Ils n'ont jamais non plus valu cinq sous chaque fois qu'il s'est agi de négocier un contrat de travail.

Les ouvriers de la Vickers ne se sont pas laissés tromper. Ils ont décidé d'en finir une fois pour toutes avec les amateurs du syndicat. Leur bon sens est la seule garantie qui reste aux ouvriers des chantiers maritimes.

Les Internationales continuent leur travail. Tant pis pour les braillards. Quand les désorganiseurs du syndicat, à farce de bêtises, auront réussi à désorganiser jusqu'à leur propre syndicat, les ouvriers de Lauzon et de Sorel sauront à qui s'adresser s'ils veulent une union sérieuse.

70 YEARS OF SERVICE

A Condensed History of the American Federation Of Labor, Written By An Eminent Leader of the Movement.

By GEORGE MEANY

Secretary-Treasurer, American Federation of Labor

(Continued)

The delegates at the Pittsburgh convention of 1881 laid down the following objects:

"The encouragement and formation of trades and labor unions," of trades and labor assemblies or councils and of national and international unions; and the securing of legislation "favorable to the interests of the industrial classes."

The proposed plank against child labor was discussed at some length by various delegates before it was put to a vote and approved unanimously. One of the speakers was James Michels of Pittsburgh, a delegate from the Window Glass Workers, who declared:

"John B. Gough has said that the saddest thing he ever saw was a little child with an old face. Oh, I have seen them by hundreds — seen them in mills and factories."

And then young Samuel Gompers spoke up.

"Not long since," said the cigarmaker from New York, "I was on a committee appointed to visit the tenement cigar shops. I saw there on that visit scenes that sickened me. I saw little children, 6 and 7 and 8 years of age seated in the middle of a room on the floor, in all the dirt and dust, stripping tobacco. Little pale-faced children, with a look of care upon their faces, toiling with their tiny hands from dawn till dark; aye, and late into the night. *** Shame upon such crimes! Shame upon us if we do not raise our voices against it!"

At that meeting of working people seventy years ago which gave birth to our Federation, the 107 delegates in attendance spoke for something like 50,000 toilers. That was a small membership even for 1881, for at that time the total population of the United States was already in excess of 50,000,000. And, in addition to having a modest membership total at the beginning, the Federation was very poor in dollars. Thus, when, as one of the final acts of the founding convention, the chair called for "voluntary subscriptions" to finance the Legislative Committee's activities and the hat was passed around, all that was contributed came to \$56. Not a great deal of money even then.

During the next few years the Federation of Organized Trades and Labor Unions faced many difficult problems. It was involved in conflict with the Knights of Labor. Its program for the advancement of labor was attacked by the reactionaries. But the infant Federation, knowing that its cause was just, pressed on. It gained in membership year by year. In 1884 the membership total passed the 100,000 line.

Sam Gompers during these first years was active on the important Legislative Committee and contributed in other ways to the development and progress of the organization.

In 1886 the Federation of Organized Trades and Labor Unions became the American Federation of Labor.

"We needed," Gompers explained, "a consolidated organization for the promotion of trade unionism under which work could go forward daily for the organization of all workers of America, skilled as well as unskilled."

Gompers was elected president of the American Federation of Labor. He served continually until 1894, when the fourteenth convention elected John McBride. The following year Gompers was returned to office, and he served with great ability as president of the A. F. of L. until his death following the 1924 convention.

The Federation of Organized Trades and Labor Unions had placed particular emphasis on legislative activity. The American Federation of Labor put its reliance upon economic organization first of all — in other words, upon effective trade unionism. At the same time the legislative field was not neglected by the A. F. of L.

The leaders of the Federation always had before their eyes the great purpose which was the major reason for the existence of organized labor — the betterment of the lot of the worker and of those dependent upon him. The leaders of the A. F. of L. knew what the object of the movement was, and they worked hard and with determination to achieve it.

From 1886 to 1890 American labor pressed its drives for the eight-hour day. Gains in leisure were achieved as the hours of work dropped from 63 a week to 58 a week. The workers' income increased. More and more wage-earners joined unions.

By 1899 the American Federation of Labor could point to a total membership of 349,000. The next year the figure was 548,000 and the year after that the membership stood at 787,000. In 1902 the membership of the A. F. of L. crossed the 1,000,000 mark for the first time and five years later the total was 1,538,000.

The anti-union employers of the nation were not pleased. They set out to check the rising movement of organized toilers. They were determined to cripple and, if possible, destroy the American Federation of Labor and its affiliated unions.

It was in 1908 that the Supreme Court of the United States ruled against the Danbury Hatters. This was a heavy blow. As a result of this sweeping decision many humble trade unionists lost their saving and their homes.

As the years passed, the A. F. of L.'s membership mounted steadily. It passed 2,000,000 for the first time in 1914. When the United States went into World War I in 1917 there was an acceleration of industrial activity. This was soon reflected in a growing union membership.

(Continued next month)

Interviou imaginaire avec

Samuel Audette

Vice-président général de l'Union Catholique
des Cultivateurs (U.C.C.)

Il y a dans notre province des centaines de milliers de gens qui ne connaissent Samuel Audette (qu'on appelle aussi le gros Sam), et qui ne s'en portent pas plus mal. Mais les bûcherons le connaissent, eux, et ils ne s'en portent pas beaucoup mieux. Les bûcherons savent que Sam Audette est vice-président général de l'Union Catholique des Cultivateurs, et qu'il dirige, à Québec, une entreprise qui s'appelle la Maison du Bûcheron.

Comme mon interviou imaginaire avec Philippe Lessard a été bien apprécié par les amis de ce dernier (je le sais, ils me l'ont dit), j'ai décidé d'aller faire un petit tour à la Maison du Bûcheron (en imagination, bien entendu) et de présenter à nos lecteurs un autre "sauveur de la race", Samuel Audette.

X X X

Au moment où je suis entré dans l'asile de la rue Saint-Paul, à Québec, le gros Sam était occupé à poser derrière son comptoir une grande affiche qui se lisait comme suit:

"POURQUOI ALLER VOUS FAIRE VOLER AILLEURS? VENEZ ICI."

Je n'en croyais pas mes yeux. "Voyons, Sam" que je lui dis, "t'es pas sérieux! Les bûcherons vont penser que tu leur recommandes de venir se faire voler à la Maison du Bûcheron."

Le gros Sam se mit à rire:

— Ça, y a pas de danger. Les bûcherons savent que je les volerai pas. J'ai donné mes preuves...

— Ah oui? Quelles preuves?

— Tiens, par exemple, en 1950. Les bûcherons avaient pas d'ouvrage. Ils crevaient de faim. A la Maison du Bûcheron, on a une salle à manger. Ben quand j'ai vu que les bûcherons avaient pas d'argent, j'ai fermé ma salle à manger.

— Puis c'est une preuve d'honnêteté, ça?

— Bien sûr... Les gars avaient pas les moyens de payer les prix que je charge. A supposer que j'aurais laissé ma salle à manger ouverte. Ça les aurait induits en tentation... La faim est mauvaise conseillère... Y en a peut-être ben qui auraient volé pour venir manger chez nous. Ben moi, je suis un gars honnête. J'ai pas voulu les tenter. J'ai fermé.

— Où est-ce qu'ils sont allés, les gars?

— Ben quiens! A la Salvation Army, c't'affaire! Là, les gars pouvaient se loger pour 10 cents. Y avaient pas besoin de voler...

Cette fois, je n'en croyais pas mes oreilles.

— C'est bien toi, le Sam Audette qui veut organiser les bûcherons?

— Mais oui, c'est moi. Puis je les "organise" à part ça...

— Et tu penses qu'en les laissant crever de faim, tu vas leur donner le goût d'entrer dans l'U.C.C.?

— Certain...

— Je comprends pas, Sam.

— C'est-y de valeur! On voit ben que tu connais pas les bûcherons. Moi, j'ai pour mon dire que les bûcherons, y a rien qu'une façon de les "avoir". C'est qu'ils mangent de la misère...

— Tu trouves pas qu'y en mangent assez comme c'est là?

— Ecoute... Moi, j'ai des amis... Ça te surprend? J'en ai pareil... Et pas n'importe qui, hein? Du monde respectable, ce qu'y a de plus respectable... Tu me comprends? Ben mes amis, sais-tu ce qu'ils disent? Pas aux

bûcherons, bien entendu, c'est à moi qu'y disent ça... Y disent que les bûcherons gagnent encore trop cher pour l'usage qu'y font de leur argent...

— Qu'est-ce qu'ils en font?

— Y prennent de la bière.

— Ecoute, Sam... Une bouteille de bière, y a pas de mal à ça...

— Tu penses, toi? Ben écoute, mon jeune, c'est la voix de l'expérience qui parle. Tant qu'un gars a pas les moyens de boir du "scotch", y a pas le droit de boire...

— Comme ça, tu veux tout leur couper, aux bûcherons...

— Je l'ai toujours dit... Pas aux bûcherons, bien entendu... J'ai toujours dit qu'y faut rien donner aux bûcherons. Il faut pas dépenser une cent pour eux autres... Quand y auront la langue assez longue, y viendront ben se faire "organiser" par nous autres...

— Mais tout d'un coup ils s'en vont ailleurs?

— Où ça?

— Dans l'Internationale, par exemple, dans la Fraternité-Union des Charpentiers-Menuisiers... Je te dis qu'y se grouillent, ces gars-là. Y représentent 200,000 bûcherons en Amérique, aux Etats-Unis, dans toutes les parties du Canada.

Sam Audette s'est gratté la tête:

— Ouais... peut-être ben... Tu les connais, toi, ces gars-là? Quelle sorte de principes qu'ils ont?

— Ils pensent qu'une organisation ouvrière doit donner du service aux bûcherons, tâcher d'améliorer leur sort...

— Ouais... Ben la différence avec nous autres, c'est que nous autres, on est pas une organisation ouvrière...

— Ça doit être pour ça que les bûcherons disent que l'U.C.C., c'est bon à rien pour eux autres.

— Non, mais c'est ben bon pour les cultivateurs, par exemple.

— Puis pour Sam Audette aussi, hein?

Le gros Sam m'a fait un clin d'oeil:

— Certain... Puis comme ça, les bûcherons s'en vont dans l'internationale?

— On dirait, oui.

— Ben tant mieux.

— Comment ça?

— Ben, s'ils entrent dans l'internationale, ils vont avoir des salaires... Puis s'ils ont des salaires, je vais pouvoir monter mes prix, à la Maison du Bûcheron. Les gars iront plus à la Salvation Army. Y vont venir chez nous, à l'abri des mauvaises influences, dans la maison d'un homme honnête...

Et Sam est retourné à son affiche:

"POURQUOI ALLER VOUS FAIRE VOLER AILLEURS? VENEZ ICI."

Nouveau contrat à la Quebec Power

Québec.— Le local 1106 de l'union internationale des électriciens (linemen) a signé le 31 décembre 1951 un nouveau contrat de travail avec l'employeur, la Quebec Power, de cette ville. Le nouveau contrat entrera en vigueur le 1er janvier 1952.

Les négociations ont été conclues en un temps record puisqu'elles n'ont duré que 55 heures. Le comité de négociation était formé des confrères A. Gamache, président du local; Léon Dufresne, représentant des opérateurs; Gérard Roy, représentant des hommes des lignes; Josaphat Blouin, vice-président; Roger Laperrière, secrétaire.

Au nombre des avantages obtenus, on compte une augmentation

générale de 12 cents l'heure, et deux fêtes payées additionnelles, pour un total de six.

Le nouveau contrat couvre les employés des lignes, les lecteurs de compteurs, le service de compteurs, les hommes de maintenance et de construction, les opérateurs de subsidiaire, de la centrale de la Chaudière, de la centrale de Sept Chutes, les hommes de lignes de Montmorency. Les salaires varient entre \$1.07 et \$1.46 l'heure.

WILL THE PREMIER LIVE UP TO HIS PROMISE TO THE WORKERS?

When the leaders of our movement left the Quebec Premier's office, last December, after presentation of our annual brief to the Government, we had every reason of being satisfied with the kind of welcome that had been extended to us.

Our brief had dealt chiefly with the Labor Relations Act, and the fact at the present time this Act does not in any way insure to the worker the right to belong to the Union of his choice. It does not in any way either insure him against possible retaliation on the part of his employer when he enlists in a Union. And also, it does not penalize to a sufficient extent employers who refuse to negotiate in good faith with even a certified union.

Duplessis' Promises

The Premier at that time seemed inclined to grant us the just and reasonable demand that we were making. He said:

"There is no doubt that unions controlled by employers should not be encouraged by a Government mindful of its responsibilities. This would be contrary to the rights of the workers and the public interest."

He said also:

"This Act (the Labor Relations Act) is in need of amendments, and it will be amended."

No Action in Session

All through the last session of the Quebec Legislature, we have been expecting the promised amendments.

We have taken the Premier's word. Did we do right in taking his word? Did we do right when we granted him our confidence? This is what the workers of this Province are beginning to think. They think that if the Premier does not do something now, there is very little chance that the Government will do something after the election, provided of course the same Government is sent back to Quebec.

The Last Chance

But we do not want yet to lose confidence in the Government. There is still one way for the Government to prove that the Premier's promises were a statement of the Government's policy. The Govern-

ment can still enact a Regulation that will grant the workers full exercise of their fundamental right.

We Want Action

The workers of this Province want their rights to be recognized NOW. To quote the Premier:

"Unions controlled by employers should not be encouraged by a Government mindful of its responsibilities. This would be contrary to the rights of the workers and the public interest."

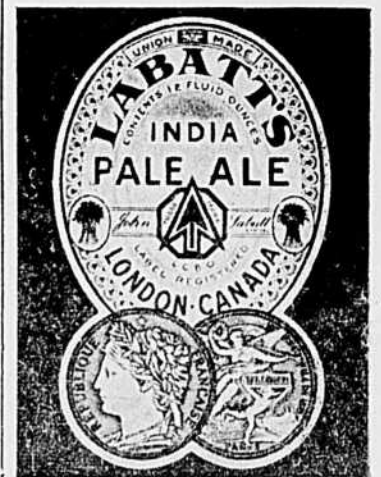
The workers of this Province are very much concerned with the public interest as well as their rights. They like Governments that are "mindful of their responsibilities."

"Wotta Man" *by Bob*



And, man, wotta beer!

An oldtime ale brewed to a man's taste by John Labatt to Labatt's famous family recipe for India Pale Ale. It's hearty, mellow, satisfying—a man's drink. If you're looking for an ale that's unmistakably ale, read no more! Just make a call at your favourite tavern, club or local retail store and order Labatt's* India Pale Ale. John Labatt Limited.



*The swing is definitely to

LABATT'S